**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260902-2026_08_03-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

**Séance du 02 septembre 2026**

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents au conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 15 | 15 | 15 |

L'an deux mil vingt-six, le deux septembre, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

**Présents** : P.GUIBLIN – S.ROUSSELET – P.BOUVET – M.LEFORT – M.PRIME – S.GRAVIER – C.ROLLAND – G.LE CADRE – S.DEJARDIN – S.DUBOT – S.TACHEAU – P.BONNIN
**Convocation** : le 25 août 2026
**Absents excusés** : L.CELLIER pouvoir donné à P.GUIBLIN – S.SOUNDRON pouvoir donné à M.LEFORT – L.HEYMANS pouvoir donné à G.LE CADRE
**Absents** : -
**Secrétaire de séance** : S.TACHEAU a été désignée secrétaire de séance.

## 2026-08-03 : JURY EUROPÉEN DE L'ENTENTE FLORALE ET REMISE DES PRIX DE L'ENTENTE FLORALE EUROPÉENNE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise le 03/06/2026 et expose qu'il convient d'avancer le départ le 17/09/2026 au lieu du 18/09/2026 pour répondre aux invitations de l'EFE à Carlow (Irlande) dont la tenue d'un stand touristique.

Le budget prévisionnel est estimé entre 6 000 € et 7 000 €, comprenant la prise en charge des dépenses liées au transport (parking aéroport – avion – location voiture – carburant) à l'hébergement et à la restauration.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ces propositions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN




Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du